

A1 – Mémento : travail écrit (ch. 7.1 Directives)

Objectifs du travail écrit et procédure

Le travail écrit a pour objectifs de traiter un sujet relevant du quotidien professionnel, de s'orienter à cet effet en fonction de buts ou de problématiques clairs, de choisir et de suivre une procédure efficace ainsi que d'utiliser des méthodes et des instruments appropriés. Il convient enfin de se confronter aux défis et aux difficultés apparaissant lors du traitement du sujet ainsi que de réfléchir aux résultats obtenus et d'en tirer des conclusions pour le travail syndical.

Pour son travail écrit, la candidate/le candidat choisit dans son quotidien professionnel un sujet faisant appel à plusieurs compétences et justifie le rapport que ce dernier entretient avec sa propre activité syndicale. Il peut s'agir :

- D'une **recherche/réflexion** sur un thème syndical d'actualité (p. ex. la flexibilisation du temps de travail, la préparation de négociations d'une CCT, etc.) ;
- D'un **projet** ou d'une **mission** qu'elle/il a accompli elle-même/lui-même (p. ex. organiser et réaliser des élections dans une commission d'entreprise, organiser et réaliser une semaine de recrutement de nouveaux membres) ;
- D'une description et d'une analyse de la problématique et de la procédure concernant un **cas juridique ou d'une problématique d'un point de vue juridique** (étude de bases légales, avis de droit, etc. ; par exemple sur le droit d'accès et d'information du syndicat dans l'entreprise). Des sources juridiques sont principalement utilisées à cet effet.

La candidate ou candidat aborde son sujet d'abord avec son supérieur ou sa supérieure hiérarchique. Elle/il traite la problématique concernée et en tire les conséquences adéquates pour son travail syndical. Il lui est recommandé de se faire accompagner, aux plans thématique, méthodologique et linguistique, par une personne compétente (marraine/parrain).

Un aperçu du travail ou esquisse (1 à 2 pages A4) précisant quel sera le sujet du travail, les objectifs poursuivis et les instruments utilisés doit être remis avec l'inscription à l'examen.

Choix du sujet de la recherche/réflexion sur un thème syndical

Contenu

- Résumé séparé du travail écrit (« Abstract »)
- Justification du choix du sujet
- Objectifs et problématique
- Procédure suivie, méthodes et instruments utilisés
- Défis et difficultés rencontrés lors du traitement du sujet
- Résultats et conclusions personnelles

Choix du sujet du projet ou de la mission

Contenu

- Résumé séparé du travail écrit (« Abstract »)
- Justification du choix du sujet
- Projet/mission (contexte, situation initiale, acteurs/actrices, buts, planification, etc.)
- Procédure suivie, méthodes et instruments/outils utilisés
- Défis et difficultés rencontrés lors du traitement du projet/de la mission
- Résultats et conclusions personnelles

Choix du sujet pour le cas juridique ou pour l'analyse d'une problématique d'un point de vue juridique

Contenu

- Résumé séparé du travail écrit (« Abstract »)
- Justification du choix du sujet
- Présentation des faits du cas juridique (situation initiale), respectivement description de la problématique et des interrogations
- Procédure suivie, sources juridiques, aides utilisées
- Traitement de la situation juridique et présentation de la solution
- Résultats et conclusions personnelles

Forme du travail écrit

Volume

Le travail écrit comprend 12 à 18 pages A4, respectivement 23 000 à 40 000 caractères (+/-10%). Le nombre de caractères s'entend espaces compris et ne comprend pas le résumé, la page de garde, la table des matières, les illustrations/tableaux, la bibliographie et les annexes.

Formatage de la mise en page

Format du papier : A4, police et taille : Times New Roman 12 ou police à empattement comparable, interligne 1,5 et texte justifié, marges de 2,5 cm (droite, gauche, bas et haut).

Illustrations et tableaux dans le texte

Les illustrations et les tableaux permettent de visualiser des contenus sélectionnés, afin de les rendre plus clairs. Ils doivent être accompagnés d'une légende ou numérotés. Les illustrations et tableaux sont cités et expliqués dans le texte.

Citations et bibliographie

Toutes les sources et la littérature utilisées (livres, articles, documents, etc.) doivent être indiquées et reprises dans une bibliographie.

Les citations dans le texte sont accompagnées de guillemets et d'une indication de leur provenance (ouvrage, référence à la page), soit dans le texte, soit en note de bas de page (ex. : Müller 2015, 22).

Il existe différentes possibilités de présenter les références dans le texte et la bibliographie, mais dans tous les cas, il faut veiller à l'exhaustivité, l'uniformité des indications de sources et la clarté.

Langue

Le travail doit présenter une structure compréhensible et est être rédigé dans un langage clair. La présentation d'aspects factuels doit être clairement distinguée des commentaires personnels. En outre, on veillera à la grammaire, à l'orthographe et à la ponctuation. Les énumérations sous forme de mots-clés sont introduites par des phrases complètes.

Le travail présente une structure intelligible et est rédigé dans un langage compréhensible (niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues, CECRL ; cf. aussi <https://www.coe.int/fr/web/common-european-framework-reference-languages>).

Il est recommandé de faire relire son travail par une personne dotée de bonnes compétences linguistiques.

Déclaration d'authenticité

Une déclaration d'originalité, signée par la candidate ou le candidat doit être jointe au travail. Par celle-ci, l'auteur-e confirme que le travail a été rédigé par ses soins.

Remise du travail

Le travail doit être imprimé en trois exemplaires et envoyé au secrétariat de Movendo (Monbijoustrasse 61, 3007 Berne) et également soumis par voie électronique au format PDF à l'adresse suivante : gsk@movendo.ch.

Appréciation et critères d'évaluation

L'évaluation s'effectue au moyen d'une grille d'évaluation où sont décrits les critères d'évaluation et les indicateurs utilisés. Selon le sujet choisi, les grilles d'évaluation suivantes sont appliquées :

- A1-Grille d'évaluation du travail écrit (recherche/réflexion)
- A1-Grille d'évaluation du travail écrit (projet/mission)
- A1-Grille d'évaluation du travail écrit (cas juridique ou problématique d'un point de vue juridique)

Les candidates et candidats reçoivent à l'avance la grille d'évaluation les concernant.

Le travail écrit est considéré comme « réussi » si chaque critère est rempli à au moins 40 % et si la moyenne de tous les critères est d'au moins 60 %.